Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GRIMAUD
- 3 FEV. 2020
COURRIER ARRIVÉ

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Aix-en-Provence, le 30 JAN. 2020

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud-Est
Division régulation et développement durable
Subdivision planification et développement durable

Monsieur le Maire
Mairie de Grimaud
rue de la mairie
83310 GRIMAUD

Pour attribution
BSB
Copie à
AB - FC
SH

Nos réf. : **RDD-20-27**
N° GED : 64407

Affaire suivie par : Frédéric Séguret
frederic.seguret@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 42 33 77 65 – **Fax** : 04 42 33 76 58

Objet : Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement de l'hélistation de Grimaud – Demande de renseignements

Monsieur le Maire,

Afin d'assurer la sécurité de la circulation des aéronefs, il est institué des servitudes spéciales dites « servitudes aéronautiques » (article L6351-1 et suivants du code des transports). Ces servitudes sont destinées à la protection d'un aérodrome contre les obstacles. Elles garantissent la sécurité et la régularité de l'exploitation et du fonctionnement de l'aérodrome au regard des évolutions des aéronefs lors des phases d'atterrissage et de décollage.

Dans leur emprise, les servitudes aéronautiques affectent l'utilisation des sols. Elles comportent l'interdiction de créer des obstacles dépassant les cotes de dégagement mentionnées sur un plan, et peuvent prévoir l'obligation de supprimer certains obstacles existants s'ils font peser sur l'exploitation des aéronefs des contraintes de sécurité. Ces servitudes comportent également l'obligation de pourvoir certains obstacles ou emplacements de dispositifs de balisage visuel destinés à signaler leur présence aux pilotes.

L'hélistation de Grimaud ne dispose pas encore de plan de servitudes aéronautiques (PSA), bien qu'elle doive réglementairement en être dotée, au titre des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique. C'est pourquoi la direction du transport aérien a inscrit la mise en projet de ce PSA au programme de l'année 2020.

PJ : 1 fiche de renseignements à vérifier
Copie à : - DSAC sud-est / délégation Côte d'Azur
- SARL RCE, 195 ave de l'héliport, BP 10161, 83316 GRIMAUD CEDEX

1, rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence cedex 1
Tél : +33 (0)4 42 33 75 11

Je fais appel à votre concours, en votre qualité de représentant de la personne morale dont relève l'aérodrome, afin de vérifier les hypothèses nécessaires à l'élaboration du PSA. Celles-ci sont décrites dans la fiche technique de renseignements jointe à ce courrier.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'indiquer d'éventuelles erreurs dans la description de l'infrastructure existante ainsi que des modes d'exploitation. Par ailleurs, il est important de me signaler si vous envisagez une évolution de l'hélistation dans l'avenir, car l'objectif du PSA est de préserver les dégagements nécessaires en vue d'une telle évolution.

Enfin il me serait très utile de recevoir les éventuels relevés de géomètre que vous auriez pu avoir fait réaliser sur les aires de l'hélistation et aux abords.

Je vous saurai gré de me faire parvenir ces informations en me communiquant les éventuelles modifications à apporter à la fiche technique de renseignements dans un délai de deux mois. A défaut, je lancerai l'étude du projet avec les valeurs mentionnées.

Par la suite, un géomètre sera mandaté afin de relever les obstacles dans l'emprise du projet de PSA. Le projet sera ensuite soumis à une phase d'instruction locale comprenant la consultation des services concernés puis une enquête publique.

Je me tiens à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjointe au Directeur de la Sécurité
de l'Aviation Civile Sud-Est
chargée des affaires techniques

V. Fulcrand-Vincent

Valérie Fulcrand-Vincent

direction générale
de l'Aviation civile

service national d'ingénierie aéroportuaire

département
programmation
environnement
aménagement

SERVITUDES AÉRONAUTIQUES

FICHE TECHNIQUE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRE RELATIVE AU DISPOSITIF DE FATO ET AUX MODES D'EXPLOITATION

AERODROME/HELISTATION DE GRIMAUD

Caractéristiques de base nécessaires à l'élaboration des servitudes

Transmis à __ le __/__/20__

Retourné au SNIA le __/__/20__

Contact DSAC-IR (chef de projet MOA) : Frédéric Séguret 04 42 33 77 65	
Contact SNIA (chef de projet MOE) :	
Nom et téléphone du correspondant à contacter pour obtention de renseignements techniques sur les installations :	
Nombre de FATO(s) à protéger :	1
Coordonnées géographiques en Lambert 93 ou autre (outre mer) à préciser : Lambert 93 ou WGS 84 **Altitudes rattachées au nivellement général de la France NGF ou autre (outre mer) à préciser :** NGF	
Altitude de référence en mètres de l'aérodrome : 6 m	

Plan des servitudes aéronautiques :

La programmation relative à l'actualisation des plans de servitudes aéronautiques (PSA) arrêtée pour l'année 2020 a retenu l'aérodrome réservé aux hélicoptères de GRIMAUD.

Pour ce qui concerne les infrastructures aéronautiques terrestres utilisées par exclusivement par des hélicoptères à un seul axe rotor principal, le futur PSA devra se conformer aux spécifications techniques de l'annexe 8 de l'arrêté du 7 juin 2007 modifié par l'arrêté du 26 juillet 2012 et par l'arrêté du 14 avril 2015.

Les éléments techniques à prendre en considération pour l'élaboration du PSA doivent être précisés en complétant cette fiche.

Les éléments indiqués doivent prendre en compte les infrastructures de l'aérodrome prévues dans le stade ultime du développement de l'aérodrome. Néanmoins, la description des infrastructures actuelles doit également être fournie pour l'étude des dégagements aéronautiques et des servitudes aéronautiques de balisage.

Page à remplir pour chaque FATO

CARACTÉRISTIQUES DE LA FATO

AIRE DE PRISE DE CONTACT ET D'ENVOL

	stade actuel	stade ultime
Dimensions FATO	22,5×22,5 m	*identique*
Dimensions aire de sécurité	29,8×29,8 m	
Hélicoptère de référence	LHT < 14,50 m	
Classe(s) de performance	CP2 et CP3	

Préciser les longueurs des éventuels prolongements dégagés

Type d'approche

TLOF	stade	Utilisation en classe de performances				Utilisation	
		1	2	3	autre	de jour	de nuit
QFU11	actuel		x	x		x	
	ultime		x	x		x	
QFU29	actuel		x	x		x	
	ultime		x	x		x	

CALAGE DE LA FATO (STADE ACTUEL)

Les coordonnées géographiques et côte altimétrique du centre sont fournies dans les systèmes précisés page 1.

Longitude (WGS84) = 43,26778467 N
Latitude (WGS 84) = 6,551996163 E
Altitude (en mètres NGF) = 6 m
Orientation (géographique) : 107,5°/287,5°

ou X (Lambert 93) =
ou Y (Lambert 93) =

TRAJECTOGRAPHIE

Axe ouest : orientation géographique 107,5°
Axe est : orientation géographique 284,5°
Schéma en CP2 :

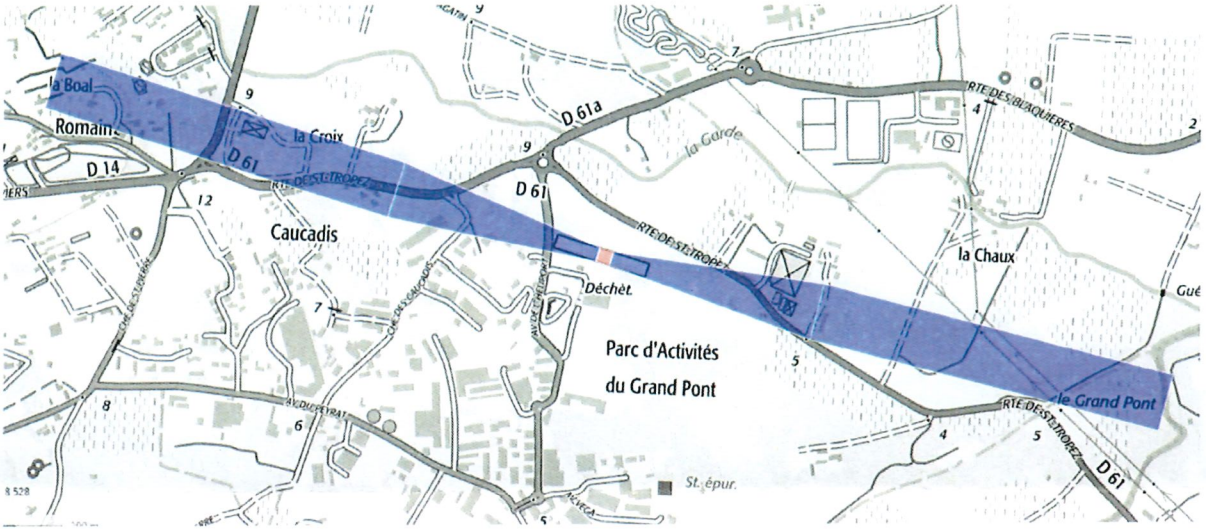
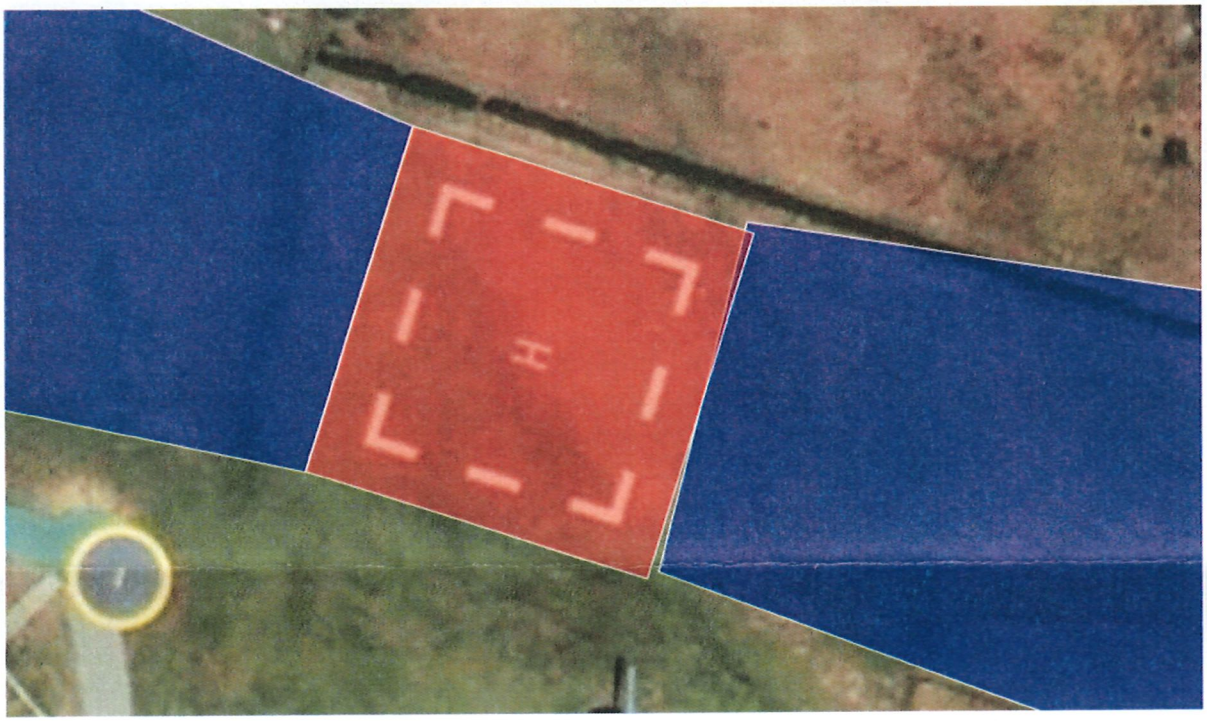
Détail de l'aire de sécurité :